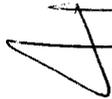


Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007  
Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée



N° CG 2008/1 - 3<sup>e</sup>/02  
Séance du 14 DEC. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin



## Extrait des délibérations Du Conseil Général

### ROCADE OUEST DE COLMAR Programme AR 01

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports du 20 novembre 2007,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- porte l'autorisation de programme inscrite au programme AR 01- « Rocade Ouest de COLMAR » au montant de 48 690 000 € en votant une autorisation complémentaire de 3 390 000 € pour ce programme lors du vote du Budget Primitif 2008.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions